

DEPENSES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	648 796.47 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	670 000.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	10 000.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	202 512.93 €
Chapitre 66 – Charges financières	16 405.81 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	100 000.00 €
Total Dépenses	1 647 715.21 €

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT
RECETTES	
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	57 730.75 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	535 244.20 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	180 000.00 €
Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves	255 000.00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €
Total Recettes	1 127 974.95 €
DEPENSES	
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	110 731.90 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	22 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	249 016.71 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	611 740.00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	57 730.75 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	76 755.59 €
Total Dépenses	1 127 974.95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget principal de la commune de Chaumont-sur-Tharonne, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget primitif pour 2025.

20. DELIBERATION N°2025-023 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET EPICERIE

Vu le projet de budget primitif du budget « Epicerie » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au conseil municipal et joint à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 du budget « Epicerie ».

BUDGET EPICERIE	FONCTIONNEMENT
RECETTES	
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	10 600.71 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
Total Recettes	16 600.71 €
DEPENSES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	15 849.18 €
Chapitre 66 – Charges financières	751.53 €
Total Dépenses	16 600.71 €

BUDGET EPICERIE	INVESTISSEMENT
RECETTES	
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	15 853.14 €
Total Recettes	15 853.14 €
DEPENSES	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 458.51 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	10 394.63 €
Total Dépenses	15 853.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget « Epicerie » de la commune de Chaumont-sur-Tharonne, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget primitif pour 2025.

21. DELIBERATION N°2025-024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ENERGIE RENOUVELABLE

Vu le projet de budget primitif du budget « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au conseil municipal et joint à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 du budget « Energie Renouvelable ».

BUDGET ENERGIE RENOUVELABLE	FONCTIONNEMENT
RECETTES	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 196.54 €
Total Recettes	15 196.54 €
DEPENSES	
Chapitre 66 – Charges financières	1 422.62 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	13 773.92 €
Total Dépenses	15 196.54 €

BUDGET ENERGIE RENOUVELABLE	INVESTISSEMENT
RECETTES	
Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves	469.87 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	13 773.92 €
Total Recettes	14 243.79 €
DEPENSES	
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 352.81 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	7 890.98 €
Total Dépenses	14 243.79 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget « Energie renouvelable » de la commune de Chaumont-sur-Tharonne, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget primitif pour 2025.

22. DELIBERATION N°2025-025 : DEFINITION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES, POUR L'ANNEE 2025, AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE, AINSI QUE DES ADHESIONS OU DONNS A DES ASSOCIATIONS EXTERNES

La commission en charge des associations pour l'attribution des subventions s'est réunie le 6 mars 2025.

Le conseil municipal, entendu les propositions faites par la commission en date du 06/03/2025, suit celles-ci et décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations de la commune selon la répartition suivante :

Associations chaumontaises	Subvention 2024 (rappel)	Subvention 2025
Amicale Anciens Combattants	300,00 €	300,00 €
Amicale des Anciens	1 000,00 €	1 200,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	900,00 €	940,00 €
Anciennes Chaumontaises	900,00 €	800,00 €
Association Parents d'élèves 123 Sologne	800,00 €	490,00 €
Foyer Rural	0,00 €	1 000,00 €
HAPPY Cancer	150,00 €	500,00 €
Martin Pêcheur	700,00 €	800,00 €
Rollin' Dancers	300,00 €	200,00 €
Société musicale	0,00 €	400,00 €
U.S.C. Football	3 500,00 €	3 500,00 €
TOTAL		10 130,00 €

Elle propose également les subventions aux associations extérieures à la commune, à savoir :

Associations externes	Subvention 2024 (rappel)	Subvention 2025
GRAHS	150,00 €	150,00 €
Conciliateur de justice	100,00 €	100,00 €
TOTAL		250,00 €

23. DELIBERATION N°2025-026 : PROJET CŒUR DE FOLIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES – Annule et Remplace la délibération 2024-049

La commune de Chaumont-sur-Tharonne porte un projet de restructuration et de valorisation de son cœur de bourg, fruit d'une réflexion engagée dès 2021 en partenariat avec le CAUE. L'un des volets de ce vaste projet de redynamisation consiste à déplacer la bibliothèque, actuellement située dans la Maison des associations à l'extérieur du bourg, sur l'îlot Cœur de Folie en cours de requalification. Au-delà du déplacement de la bibliothèque, qui permettra de doubler sa superficie, il s'agit de créer sur la commune un nouveau pôle culturel et artistique, véritable lieu de rencontre et de vie, qui accueillera également des ateliers d'artistes.

Le montant total du projet s'élève à **553 800 € HT**, comprenant les études, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les dépenses de travaux ainsi que le mobilier de la future bibliothèque.

Le Maire présente, au Conseil Municipal, l'évolution du projet de travaux « Cœur de Folie ». L'enveloppe globale de ces travaux est estimée à **553 800,00 € HT** comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

	Bibliothèque	Atelier d'artistes	Aménagements extérieurs	TOTAL HT
Lot 1 - Déplombage	2 300.00 €	3 450.00 €		5 750.00 €
Lot 2 - Curage, Démolition, Gros œuvre, Maçonnerie, Réseaux, Ravalement	126 700.00 €	15 100.00 €	10 900.00 €	152 700.00 €
Lot 3 - Charpente, couverture, zinguerie	46 700.00 €	5 000.00 €		51 700.00 €
Lot 4 - Plâtrerie, isolation, plafond	47 000.00 €	5 200.00 €		52 200.00 €
Lot 5 - Menuiserie extérieure, Serrurerie, Menuiserie intérieure	53 600.00 €	7 900.00 €	600.00 €	62 100.00 €
Lot 6 - Isolant, Chape, Revêtement de sol, Faïence	30 700.00 €	3 000.00 €		33 700.00 €
Lot 7 - Peinture, Nettoyage	18 600.00 €	3 800.00 €		22 400.00 €
Lot 8 - Chauffage, Climatisation, Ventilation, Plomberie, Sanitaires	64 300.00 €	7 600.00 €		71 900.00 €
Lot 9 - Electricité	22 300.00 €	8 700.00 €	400.00 €	31 400.00 €
SOUS TOTAL HT	412 200.00 €	59 750.00 €	11 900.00 €	483 850.00 €
ETUDES (faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation)				4 200.00 €
HONORAIRES (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier, ...)				47 700.00 €
DEMENAGEMENT				1 000.00 €
Equipement Mobilier / Matériel				17 050.00 €
TOTAL GENERAL HT				553 800.00 €

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, une subvention est sollicitée auprès de la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) Bibliothèque, sur le volet travaux.

Des financements sont également sollicités auprès du Conseil départemental, de la Région (CRST du Pays de Grande Sologne) et de la Communauté de Communes Cœur de Sologne. Une autre demande sera faite auprès de la DGD Bibliothèque, sur le volet Mobilier.